



Ville de Bollène

CCAS.AZ/VM/CT
DEL_2025_20

CCAS
CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
D'ACCÈS AU DROIT
DE VAUCLUSE
ATTRIBUTION DE
SUBVENTION

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 MARS 2025

page 1

L'an Deux Mille Vingt Cinq le dix-neuf mars à 9 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 6 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion en Mairie de Bollène, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Anthony ZILIO.

Présents : M. ZILIO, Mme GUTIEREZ, M. BLANC, M. BERNE, Mme GIANETTA, Mme DUMARCHER, MME LAUNAIRE.

Absents excusés :

Mme AUTRAN-BLANC représentée par M. BLANC
Mme CALERO, Mme BRISA
Mme FROMENT représentée par Mme GUTIEREZ

RAPPORTEUR : Monsieur Anthony ZILIO

Le CCAS accueille des permanences juridiques gratuites depuis plusieurs années, sous l'égide du Conseil Départemental d'Accès au Droit de Vaucluse. Ces permanences ont pour but de permettre aux personnes les plus démunies de connaître leurs droits, de les orienter et les aider dans leurs démarches et de bénéficier de consultations gratuites d'avocats. Ces prestations, à raison de trois heures mensuelles, sont réalisées en alternance par un juriste salarié du CDAD et des avocats portés volontaires et inscrits au barreau de Carpentras.

Le CDAD sollicite le CCAS afin d'obtenir une participation financière de 1500,00 €.

Le Conseil d'Administration est invité à délibérer pour verser au Conseil Départemental d'Accès au Droit de Vaucluse une participation financière s'élevant à 1500 € et autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Il est proposé à l'Assemblée :

- de verser au Conseil Départemental d'Accès au Droit de Vaucluse une participation financière s'élevant à 1500 € (mille cinq cents euros) ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 MARS 2025

page 2

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE

- ➔ de verser au Conseil Départemental d'Accès au Droit de Vaucluse une participation financière s'élevant à 1500 € (mille cinq cent euros) ;
- ➔ d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

M. Anthony ZILIO
Président du CCAS,



M. Jean-Marie BLANC,
Secrétaire de séance,

